

PROGRAMME DE FORMATION

Produire des huiles essentielles

OBJECTIFS :	Connaître les conditions de production des huiles essentielles.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Éleveurs
LIEU :	Selon les déplacements des participants.
DATES :	non définies.
RESPONSABLE STAGE :	Jennifer STADLER-LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59
INTERVENANTS :	Éric DARLEY – Producteur d’huiles essentielles
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposé participatif : tour de table, étude de cas. Plateau de 60 huiles essentielles bio, 20 mélanges élaborés et testés avec l’Association des Vétérinaires et Éleveurs Millavois
DUREE :	14 heures
PRIX :	420 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation, le Fond Social Européen et la Chambre d’Agriculture de l’Hérault). Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : 00 € Autre public : nous consulter
ATTESTATION :	Une attestation est remise aux candidats à la fin de la formation.

Prévoir d’amener son repas

1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle *Intervenant : Éric DARLEY*

- 9 h 00 – 12h30** Connaître les plantes à huiles essentielles et le processus de fabrication :
- Les plantes de culture et de cueillette
 - Les conditions de production et de récolte
- 13h30 – 17h00** Connaître les conditions de production
- Les rendements,
 - La qualité et le contrôle
 - Le stockage et la conservation

2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle *Intervenant : Éric DARLEY*

- 9 h 00 – 12h30** Connaître la filière des huiles essentielles :
- Producteurs,
 - Négociants,
 - Transformateurs,
 - Clients
- 13h30 – 17h00** Connaître la législation et la commercialisation des huiles essentielles :
- Développement sur la législation intéressant les HE
 - Les conditions de commercialisation
 - Synthèse des acquis.

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Produire des huiles essentielles »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

▶ **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

○ **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**

- La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations.

○ **Pour les personnes en cours d'installation :**

- Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP

○ **Pour les cotisants solidaires :**

- Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

▶ **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.